



Mulhouse, lundi 23 janvier 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/00468

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Travaux de tiers**Repose de la passerelle - Canal secondaire, Niffer****Modification des conditions de navigation (Restriction d'éclusage et de navigation sur le canal secondaire et son écluse) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 24/01/2023 à 07:00 au 27/01/2023 à 16:00

- o Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse
entre les pk 0,800 (Canal secondaire de Niffer) et pk 1,300 (Canal secondaire de Niffer)

Commentaire :

Les plaisanciers à destination ou en provenance des ports de Kembs ou de Niffer peuvent emprunter l'écluse secondaire de Niffer uniquement sur autorisation de l'éclusier de Niffer, en fonction des impératifs de stabilité du plan d'eau du canal secondaire.

Les plaisanciers sont invités à naviguer avec prudence en raison des opérations de mise à l'eau d'engins au niveau du garage amont de l'écluse secondaire de Niffer.

Les conditions de navigation restent inchangées sur le canal principal de Niffer et à l'écluse principale de Niffer.

Service(s) à contacter :

UT Rhône au Rhin Sud, 14 Rue de l'Est, CS 31107, 68052 MULHOUSE

Tél : 0389452914

Date limite d'affichage :

28/01/2023

Chef d'Unité

Signé

Nicolas SCHOLTUS